

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19533**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Sciences, Technologies, Santé - mention Informatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse,
Ministère de l'Enseignement Supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université d'Avignon, Recteur de
l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission, 326m Informatique, traitement de l'information, 326n Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé, en possession des fondements de l'informatique générale, peut participer en qualité de technicien sur des projets :

- de développement logiciel
 - de déploiement de bases de données
 - de déploiement d'infrastructures réseaux et/ou systèmes (logicielles et matérielles)
- en fonction du parcours choisi en troisième année de licence.

Le titulaire de la licence possède les compétences suivantes :

- compétences techniques en analyse et programmation, en maintenance et administration système et réseaux selon le parcours choisi en 3ème année de licence
- compétences en terme de démarche scientifique transmise par les enseignements d'informatique et de mathématiques
- compétences transversales sur les systèmes d'information d'entreprise, en communication orale et en anglais technique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diplômé exerce son activité professionnelle au sein d'entreprises dans les secteurs suivants : informatique, télécommunication, technologie, ingénierie, automatique, mais aussi dans tout secteur d'activité utilisant l'informatique : logistique, banque, presse, édition, santé, industrie, institutions, recherche, enseignement.

Suivant le parcours retenu en troisième année de licence, le diplômé peut prétendre aux emplois suivants :

- technicien/technicienne d'assistance en informatique
- technicien/technicienne de maintenance réseaux
- technicien/technicienne d'exploitation informatique
- technicien/technicienne de maintenance en micro-informatique
- support technique hot-line micro-informatique (matériel/logiciel)
- technicien/technicienne en production et exploitation de systèmes d'information
- analyste-programmeur/analyste-programmeuse informatique
- testeur/testeuse informatique
- développeur/développeuse web
- assistant/assistante chef de projet

Le diplômé peut postuler aux concours de la fonction publique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1804 : Études et développement de réseaux de télécoms

M1805 : Études et développement informatique

M1810 : Production et exploitation de systèmes d'information

Réglementation d'activités :

Aucune

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Organisée sur 3 années, de la L1 à la L3, la licence propose :

- des enseignements fondamentaux informatique et scientifique ainsi que des enseignements de pré-professionnalisation (communication orale, langue anglaise, modules d'insertion professionnelle, stage de découverte de l'entreprise) ;
- des enseignements complémentaires techniques de plus en plus spécialisés au fur et à mesure de la progression dans les semestres.

Les enseignements fondamentaux apportent les bases de l'informatique et toutes les connaissances nécessaires au métier d'informaticien. Les matières complémentaires, au choix de l'étudiant (parcours en L3), amènent, quant à elles, une bonne ouverture sur les nouvelles technologies du développement Web, de l'optimisation et de la planification, des réseaux et des télécommunications...

Ainsi, les étudiants maîtrisent tout au long de la formation leur projet professionnel et/ou leur poursuite d'études.

Les étudiants peuvent choisir de poursuivre leurs études dans un master tel que celui de l'université d'Avignon en informatique, ou s'orienter dès la fin de la 2ème année vers une sortie professionnelle.

En 3ème année, l'étudiant peut choisir de s'orienter vers un des deux parcours proposés :

-Ingénierie Logicielle ;

-Réseaux et Systèmes Informatiques.

Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité d'effectuer leur troisième année (L3) en alternance ou de poursuivre leur formation dans le cycle initial.

L'étudiant peut, à sa demande, réaliser un semestre ou une année de formation dans une autre université étrangère partenaire. Un contrat d'études sera mis en place par le responsable de la formation du CERI d'Avignon, l'université étrangère d'accueil et l'étudiant afin d'assurer à ce dernier, à son retour, sa progression dans la formation en cas de réussite.

La licence est acquise par capitalisation de 30 crédits ECTS pour chacun des semestres suivis, soit un total de 180 crédits ECTS. Dans le cadre de l'application du contrôle continu intégral, la validation des crédits de la licence informatique repose sur plusieurs évaluations réparties tout au long du semestre.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 1er août 2011 publié au JO du 11 août 2011

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 05 mai 2013 relatif aux habilitations de l'Université d'Avignon à délivrer des diplômes nationaux (n° habilitation 20080592)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif aux acquis de l'expérience professionnelle par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://ceri.univ-avignon.fr>, rubrique licence

[Université d'Avignon](#)

Lieu(x) de certification :

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse - 74, rue Louis Pasteur - 84029 Avignon Cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique (CERI) - Campus Jean-Henri Fabre (Agroparc) - 339, chemin des Meinajaries - BP1228 - 84911 Avignon Cedex 9

Historique de la certification :

La licence Informatique du CERI (Centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique) est issue d'anciennes formations :

DEUG/Licence Informatique de type IUP depuis 1992, Licence depuis 2004.